



INFOS ADZRP n° 37 – AVRIL 2013

<http://adzrp.e-monsite.com>

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE : 11 avril 2013

Le 11 avril, l'ADZRP tenait son Assemblée Générale extraordinaire afin de recueillir l'avis des participants sur les propositions de modifications des articles 2 et 8 des statuts. Votés à l'unanimité des présents, les statuts modifiés seront transmis à la sous-Préfecture pour validation.

Une occasion également de rendre compte de la réunion de la Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Seveso à St Pierre des Corps le 6 avril dernier.

Une décision : **faire du 8 juin prochain, une journée nationale de mobilisation des associations de défense des habitants avec des initiatives locales***.

** le 8 juin est aussi le jour de la braderie à Donges. Nous avons écrit aux organisateurs et solliciter une rencontre.*

CAMPAGNE DE SIGNATURES :

Nouvelle étape le 19 avril à 18 h. Nous faisons appel aux personnes disponibles pour aider à cette initiative. RDV à 18 h -12 passage du Haut Gas.

La Ministre veut presser la mise en place des PPRT

même si « tous les PPRT ne peuvent pas être consensuels ». Elle entend donc passer en force. Lors de la conférence de presse donnée le 11 avril, elle propose de densifier les plateformes industrielles, en clair, maintenir ou accepter de nouvelles activités à risques dans ces zones ».

Le mot « écologie » a-t-il encore un sens ?

Cette publication sera la dernière que vous recevrez si vous n'avez pas renouvelé votre adhésion à l'association

Lu dans la presse locale :

L'obligation de subir nous donne le droit de savoir. (Jean Rostand)

EN BREF

Une unité de méthanisation à l'étude

Il n'est encore qu'au stade des études de faisabilité. Concrètement, il s'agit de transformer de la biomasse en énergie grâce au procédé de méthanisation, c'est à dire en exploitant le gaz issu de la décomposition de matières organiques. Cette unité de transformation pourrait s'installer au parc d'activités des Six-Croix à Donges. Les conclusions des études sont attendues pour 2014. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial approuvé par les conseillers communautaires pour lutter contre les effets du changement climatique.

P.O. 31.03.15

Face à la volonté affichée de l'ETAT d'ignorer les revendications des riverains
Il nous semble utile de rappeler quelques idées essentielles.

**L'industriel est le générateur des risques,
cette vérité, il faut sans cesse l'avoir en mémoire**

La tendance aujourd'hui est de transférer cette responsabilité sur celle des riverains ; d'où l'obligation imposée de renforcer son habitation et de nous rendre responsable de notre sécurité.

A ce jour :

Le PPRT n'est pas approuvé, il a été prorogé jusqu'au mois de janvier 2014.

Le règlement du PPRT qui doit définir les mesures imposées sur chacune des zones de danger n'a pas été arrêté.

**AUCUNE DECISION NE PEUT ÊTRE ARRÊTÉE,
NI IMPOSÉE AUX RIVERAINS.**

**NOUS N'AVONS DONC RIEN A SIGNER
QUEL QUE SOIT NOTRE INTERLOCUTEUR**

NOUS NE PRENONS AUCUN ENGAGEMENT QUANT A L'AVENIR.

NOUS RESTONS VIGILANTS, SOLIDAIRES ET REACTIFS

Les services de la CARENE étaient pressentis pour organiser les diagnostics sur plusieurs habitations.

Ces études devraient permettre de quantifier les travaux à réaliser et de chiffrer leurs coûts.

Pour l'ADZRP, Il est également indispensable qu'elles démontrent l'efficacité des travaux face aux risques générés par l'industriel.

Nous n'accepterons pas les discours fumeux ou le catalogue de promesses.

REFLEXIONS D'UN RIVERAIN



**-20% : VOILA L'IMPACT DU
PPRT**

SUR LE PRIX DE NOS MAISONS

Nous avons interrogé différentes Agences Immobilières, qui ont estimé à près de 20% la baisse sur les prix des maisons en zone Séveso.

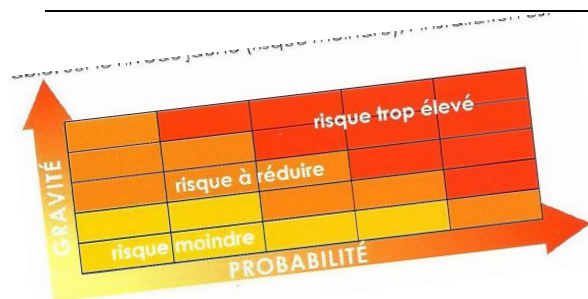
Le bien sera une nouvelle fois déprécié lorsque le PPRT sera approuvé, travaux réalisés ou non.

Le risque ne sera ni plus ni moins important qu'aujourd'hui étant donné qu'aucune réduction des risques à la source n'aura été réalisée sur les phénomènes dangereux qui impactent nos maisons ;

mais les notaires seront dans l'obligation de signaler aux potentiels acquéreurs qu'ils achètent dans une zone de danger

Dès lors, qui viendra s'installer dans une zone à risque ?

LA VERITE SERAIT-ELLE A CACHER ?



Alors que c'est une obligation, la Matrice de Criticité et la liste des phénomènes dangereux avec leurs caractéristiques ne sont toujours pas disponibles.

Tout riverain a le Droit de savoir à quels risques, il est exposé !

ETUDE DE VULNERABILITE

L'étude de vulnérabilité permet de déterminer les travaux à réaliser.

A écouter le sous-préfet, cette étude est réalisable par le commun des mortels.

MAIS la Carène qui lance une étude sur les travaux à réaliser, devrait s'adresser à une entreprise spécialisée !

Sur d'autres communes, l'étude a été prise en charge.

Ce doit être le cas sur Donges

La peur sans doute que ne soient confirmés les 26000 € de travaux par maison, loin des 10% de la valeur vénale des maisons

où peut-être parce que celui qui détermine les travaux à réaliser, prend la responsabilité des travaux alors que les guides décrivant ceux à mettre en œuvre n'ont aucune valeur juridique et n'engagent pas l'artisan sur un résultat !

ESTIMATION DU COUT DES DOMMAGES MATERIELS EN CAS D'ACCIDENTS PAR L'EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION A RISQUES ?

Selon l'Article L515-26 du code de l'environnement, l'exploitant d'une installation à risques est tenu d'estimer « le coût des dommages matériels potentiels en cas d'accidents »

on se pose la question : **Comment l'exploitant a t'il pu remplir cette obligation sans faire d'étude de vulnérabilité des habitations ?**

La Loi serait-elle différente selon les interlocuteurs ?

CARENE

La CARENE nous a sollicités afin d'obtenir une liste de maisons "types" pour faire réaliser par une société spécialisée des études de vulnérabilité, ainsi que des devis des travaux.

L'objectif étant de faire une évaluation du budget à engager par la CARENE .

Considérant qu'il n'était pas de la responsabilité de l'Association d'accepter une telle démarche, nous avons répondu par la négative !

L'association ADZRP s'est clairement positionnée contre ces travaux inutiles qui ne protégeront pas les riverains, mais pour la réduction des risques à la source chez l'industriel.

DERNIERE MINUTE : extraits du communiqué adressé aux médias le 14 avril.

Le 11 avril, la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a présenté devant la presse un plan de mobilisation pour la prévention des risques technologiques.

...Quel intérêt porte-t-elle à la population riveraine des sites Seveso victime de nombreuses nuisances ? Elle l'ignore ce qui lui permet de faire l'impasse sur les exigences formulées de nombreuses fois auprès d'elle-même par les habitants impactés par un plan de prévention des risques technologiques.

...Ce texte voté en juillet 2003 après la catastrophe AZF à Toulouse, favorable aux industriels, montre son inaptitude à prendre en compte les revendications des habitants.

...Avec ce texte, l'Etat et les industriels transfèrent leurs responsabilités sur les habitants.

Le chantage à l'emploi exercé par les industriels qui s'arc-boutent sur la notion de « travaux économiquement acceptables » cache mal leur choix économique : réduire à minima les risques à la source.

Par ailleurs, comment les habitants peuvent-ils accepter comme elle le propose « l'implantation d'activités industrielles nouvelles sur les plateformes » déjà existantes. Ajouter du risque au risque est ressentie comme une nouvelle provocation par les habitants qui sont déjà confrontés à de multiples nuisances et souvent proches de sources de risques malgré eux.

Vouloir accélérer la mise en place des PPRT même « si tous ne peuvent pas être consensuels » comme elle l'écrit dans son courrier aux Préfet en date du 21 mars montre le peu d'égard qui est le sien vis-à-vis des riverains. Il faut en finir avec la main mise de l'Etat et de l'Industriel sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques et porter plus d'attention aux propos de celles et ceux qui sont directement concernés : les habitants et les collectivités territoriales.

Elle appelle à une journée nationale de mobilisation décentralisée des associations riveraines des sites Seveso, ouverte aux élus, aux organisations syndicales, partis politiques et associations de défense de l'environnement le samedi 8 juin 2013.